

Qui fait quoi ?

ERDF s'occupe de tout ce qui concerne le réseau public de distribution :
branchements et éventuels travaux de construction du réseau.

Les travaux à effectuer sur mon terrain, tels que la pose d'un fourreau dans une tranchée, **sont de ma responsabilité et à ma charge**. Ils doivent être effectués par un installateur électricien, conformément aux normes en vigueur.

Combien coûte le raccordement ?

Lors d'une demande de raccordement, ERDF établit deux propositions de raccordement :

L'une des propositions m'est adressée au titre de ma contribution aux coûts des travaux de branchement. Ces travaux permettent de relier le réseau public existant (ou celui à créer) jusqu'à mon point de livraison.

L'autre proposition est adressée à la commune au titre de sa contribution aux coûts des travaux sur la partie du réseau nécessaire à mon raccordement. Selon sa politique d'urbanisme, ma commune peut mettre à ma charge tout ou partie de sa participation, lors de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme relative à mon projet.

Quels délais compter ?

Réception de ma proposition de raccordement ERDF ?

✓ **10 jours ouvrés** pour un raccordement en basse tension lorsque des travaux sur le réseau ne sont pas nécessaires.

✓ **3 mois** pour un raccordement en haute tension HTA, **6 semaines** en basse tension lorsque des travaux sur le réseau sont nécessaires.

Réalisation de mon raccordement ?

Le délai de réalisation est convenu avec ERDF dès la proposition de raccordement. Il dépend :
de la date de réalisation des travaux qui sont à ma charge, de l'obtention des autorisations administratives nécessaires et de l'importance des travaux à réaliser sur le réseau public de distribution



Préparer mon raccordement électrique

Définir le besoin de puissance électrique pour mon projet



Et l'électricité vient à vous

Liste des fournisseurs d'électricité
disponible au :

0810 112 212 (prix d'un appel local)

Internet :

www.energie-info.fr

www.erdfdistribution.fr

www.raccordementelec.new.fr

A QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?



Mon besoin :

Avant de demander le raccordement, je dois déterminer la puissance de raccordement dont j'aurai besoin.*

Pour la connaître, je peux m'adresser à :

Mon fournisseur d'électricité, mon électricien installateur, mon bureau d'études, mon architecte, mon constructeur ou maître d'œuvre.

Cette indication est indispensable à ERDF pour étudier la solution technique et en calculer le coût.

Puissance de raccordement:
Basse tension
 $\leq 36 \text{ kVA}$

ERDF
ARE PACA Est
Avenue Edith Cavell BP 60244
83418 Hyères Cedex
Tél : **0810 43 92 50**
erdf-are-pacaest@erdfdistribution.fr
Fax : 04 94 13 18 30

Puissance de raccordement:
Basse tension
 $36 \text{ kVA} < P \leq 250 \text{ kVA}$

ERDF
AREMA BT PACA Est
8 avenue des Diables Bleus BP 1499
06304 Nice Cedex 4
Tél : **04 92 00 86 61**
erdf-arembt-pacaest@erdfdistribution.fr
Fax : 04 92 00 84 84

Puissance de raccordement:
Haute tension HTA
 $> 250 \text{ kVA}$

ERDF
AREMA HTA
Les Jardins de la Duranne
510 rue René Descartes - bat A - BP 10458
13592 Aix-en-Provence Cedex
Tél : **04 88 78 81 10**
erdf-aremahta-med@erdfdistribution.fr
Fax : 04 88 78 81 11

Il existe trois seuils de puissance :

Basse tension $\leq 36 \text{ kVA}$

Basse tension $36 \text{ kVA} < P \leq 250 \text{ kVA}$

Haute tension HTA $> 250 \text{ kVA}$

(*) Pour apprendre à modérer votre consommation d'électricité : www.ecowatt-provence-azur.fr